

janvier - février  
mars 2016



snes

F.S.U.

Syndicat  
National  
des Enseignements  
de Second degré

Section académique de Lille

209 rue Nationale, 59000 Lille - tél 03 20 06 77 41

s3lil@snes.edu - www.lille.snes.edu

n°302

ISSN 0399-652

## Temps présent

### DOSSIER :

#### **Autonomie et Déréglementation p. 2-6**

- **Réforme du collège :**  
no pasaràn ! p. 2-3
- **Résistance** p. 4
- **Tout est au mieux**  
dans le meilleur des mondes p. 5
- **CTSD :**  
vive les illusionnistes ! p. 5
- **Langues vivantes :**  
on presse le citron et on jette  
l'écorce p. 6



## Personnels

**Carrières :** top chrono ! p. 7

**GRETA :** on guette ! p. 7

## Droits et libertés

**La cité** de la honte p. 8

## Vie du Snes

### **Tout bien portant**

est un malade qui s'ignore p. 8

### **La porte du SNES**

est ouverte p. 8

## Encart

- Encart FSU : CHSCT

### **Suppléments joints**

- Mouvement intra
- Nouveaux statuts

## é d i t o

### **Re(ma)niement**

Même si un signe n'y suffirait plus, tant le divorce est grand entre, d'un côté, le gouvernement, et de l'autre, les personnels de l'Education nationale et les parents\*, **le maintien dans son poste de la ministre de l'Education résonne comme une nouvelle fin de non-recevoir aux attentes majoritaires de la profession.**

Pourtant, les évidences sautent de plus en plus aux yeux :

- Le rectorat de Lille est obligé de recourir à des **artifices pour augmenter les dotations des établissements et éviter trop de suppressions en collège :** il ajoute aux 80 ETP (Equivalent Temps Plein) accordés par le ministère au titre de l'augmentation des effectifs en lycée, 70 ETP pris sur les moyens en remplacement et 115 ETP pris aux SEGPA. Autant d'emplois en moins qui feront défaut en septembre 2016... Mais, chut, pour l'instant, ça ne se voit pas !
- **Les EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires) de la réforme du collège seront organisés à l'intérieur des horaires disciplinaires sans que des moyens soient prévus** pour une concertation ou même une co-intervention (pratique pour de l'interdisciplinarité!), sauf à « prendre des heures » ailleurs. Dans ces conditions, on comprend que les volontaires ne soient pas légion, ou le soient du bout des lèvres, par crainte de perdre leur poste.
- Toujours **pour les EPI, des exemples géniaux abondent sur les réseaux sociaux :** par exemple, « boxe et épopée » pour lier EPS et Lettres, ou le désormais fameux « Madame Bovary mangeait-elle équilibré ? » (véridique) pour lier SVT et Lettres. Comment peut-on croire que leur mise en place ne se fait pas au détriment des savoirs, des contenus disciplinaires, essentiels à l'établissement des bases pour tout collégien, futur lycéen, futur étudiant, futur citoyen et travailleur devant être capable d'esprit critique ? On ne construit pas sur du sable !
- **Le privé surfe sur le mécontentement des parents suite à la suppression des bilangues, des sections euro, du latin,** anticipant la dégradation prévisible de la qualité de l'enseignement. Et même si officiellement – et contrairement aux rythmes scolaires – le privé est tenu d'appliquer la réforme du collège (ce qui ne l'empêche pas d'ouvrir des « ateliers langue », par exemple, dans le temps périscolaire), l'hémorragie des élèves vers ses collèges est prévisible, encouragée par une campagne médiatique efficace !

Nier tout cela, comme le font les responsables (?) du SE-UNSA ou du SGEN-CFDT, relève d'un aveuglement idéologique : derrière leur discours « bienveillant » et égalitariste, se cache la volonté d'une autonomie accrue des établissements et la fin d'une éducation nationale, la suppression à terme des contenus au profit de compétences, et le nivellement par le bas des élèves. En effet, dans son tweet du 29/01/15, le SE-UNSA donne une vision bien peu ambitieuse et émancipatrice de l'école que nous ne partageons pas : « et si on arrêtait de donner aux élèves des réponses à des questions qu'ils ne se posent pas ? » ...

**Nous avons donc un devoir : celui de nous opposer aux réformes scandaleusement régressives qui vont à contre-courant de l'évolution des sociétés et du progrès.** Faute de quoi, les générations actuelles et futures pourront nous condamner, à juste titre.

\* La FCPE 59 et la FCPE 62 ont rejoint le camp des opposants à la réforme du collège, voir l'appel initié par les FCPE 13 et 76, sur [change.org](http://change.org).

Karine Boulonne

## Echos des établissements

### Collège Boris Vian de Croix

- lors d'une réunion sur la réforme le mercredi 23/09 après-midi, les professeurs ont massivement refusé de faire remonter des projets d'EPI à l'administration.
- les professeurs ont massivement signé la lettre-pétition adressée au recteur pour dire qu'ils ne sont pas volontaires pour des formations hors temps de service. Cette pétition a été transmise au chef d'établissement.
- au CA du 30/11, les élus des enseignants et des parents d'élèves ont signé ensemble une motion contre la réforme du collège.
- lors de la première formation au sein du collège, faite dans le cadre de la réforme (concernant le numérique), les professeurs étaient convoqués en deux fois, les uns le mardi 26/01 (jour de grève), les autres le jeudi 28/01. Suite à l'absence d'une partie des professeurs le jeudi, le principal leur a adressé un courrier demandant des explications. Une réponse commune a été faite, avec l'aide du S3.
- lors du CA sur la DHG du 28/01, l'administration a argué du refus des professeurs de faire des projets d'EPI pour ne pas répartir une trentaine d'heures de la dotation et s'est contentée de faire voter les supports (suppression, compléments de service), sans donner ni montrer aux élus aucun autre document que la dotation elle-même. Les élus des professeurs ont dénoncé l'absence de documents préparatoires dans une motion. Sur le PV du CA reçu pendant les vacances, un tableau que nous n'avons pas eu en séance figure pourtant en annexe...
- les professeurs se sont réunis en AG le jeudi 4/02 à midi pour évoquer la situation. Une lettre au Recteur (préparée avec le S3) a été lue, et transmise au nom de l'AG et des élus des professeurs, pour dénoncer la transformation du CA en chambre d'enregistrement des décisions du chef d'établissement, en l'absence de transparence et de concertation.

La section SNES du collège Boris Vian

### Collège Van Der Meersch de Roubaix

On pourrait croire qu'en l'absence de principal à plein temps, le collège Van Der Meersch de Roubaix resterait épargné par l'autoritarisme et le formatage à la réforme.

Bien au contraire, face à une résistance organisée en Heure d'Information Syndicale, la direction a tenté de passer en force. Un planning intensif de formation, établi sans concertation et dans l'improvisation la plus totale début janvier, prévoyait des réunions en rafales pour faire entrer la doxa ministérielle.

La mobilisation ne s'est pas fait attendre.

De nombreux enseignants du collège se sont abstenus de participer à la première de ces réunions, malgré les convocations émises par la DAFOP.

Ils ont donc eu la joie de se découvrir «grévistes» après une journée de travail effectuée comme à l'ordinaire (avec des menaces de retenues sur traitement que la section académique a dénoncées auprès du recteur).

Qu'à cela ne tienne, pour la réunion suivante, nous étions vraiment en grève !

Cela n'a pas entamé la mobilisation pour la journée de grève nationale du 26 janvier : rassemblement le matin avec les collègues du bassin devant le collège Nadaud à Wattrelos, discussion avec les parents et une banderole bien nette dans la manifestation lilloise l'après-midi. Même notre conseil d'administration a été l'occasion de réaffirmer notre opposition à la réforme et aux méthodes managériales de notre direction.

A ce jour, notre détermination reste intacte.

Van Der Meersch continuera à dire NON à cette réforme qui touche de plein fouet nos élèves ! Van Der Meersch continuera à se battre pour le respect des obligations de service des personnels !

La section SNES du collège VDM

### Collège Nadaud à Wattrelos

#### L'union fait la force !

Parce qu'on en avait assez de poser beaucoup de questions et de n'avoir aucune réponse satisfaisante, parce qu'on s'indignait de subir des menaces à peine voilées lorsqu'on rappelait à notre hiérarchie ce que contenaient nos statuts, mais aussi parce qu'on était exaspérés d'entendre à tout bout de champ qu'il n'y avait que chez nous que la réforme « ne passait pas », nous avons décidé au Collège Gustave-Nadaud, pour le mouvement du mardi 26 janvier, de sortir un petit peu de nos habitudes de contestation. Qu'il était facile de garder tous ces problèmes sous cloche, à l'abri des regards extérieurs, et de faire croire à la société que ce mouvement n'était en fait qu'une simple grogne ordinaire qui ne concernait que les profs ! Alors pour casser cette image, nous avons décidé d'aller voir les représentants des parents, avec lesquels nous nous sommes mis d'accord pour mener une action de communication simple et directe. Ainsi, au lieu de simplement nous limiter à la grande manif lilloise, les collègues et les parents volontaires ont procédé à une distribution de tracts d'informations devant les grilles de l'établissement. Et afin de démontrer une bonne fois pour toute à notre hiérarchie que non, nous n'étions pas les seuls chez qui la réforme ne passait pas, nos collègues des collèges Maxence-Van-Der-Meerch de Roubaix, Pablo-Neruda de Wattrelos et Alphonse-Daudet de Leers sont gentiment venus nous prêter main forte ! Au final, ce fut pour nous l'occasion de nombreux échanges et la possibilité de prendre connaissance de l'ampleur des pratiques honteuses qui sévissaient dans notre bassin ; mais surtout, ce fut l'opportunité d'avoir l'écoute des parents, qui nous ont remercié pour ce que nous avons fait. Comme quoi, dans l'union et dans l'action, beaucoup de choses deviennent possibles...

La section SNES du collège Nadaud

**Extraits de MOTIONS présentées en CA , d'adresses aux collègues, à la hiérarchie...**  
 (les textes intégraux sont publiés sur notre site : <http://www.lille.snes.edu/spip.php?article3111>)

### CA du collège Auguste Périier d'Hautmont - jeudi 26 novembre 2015

Nous, représentants élus des personnels enseignants et surveillants au conseil d'administration du collège Auguste Périier d'Hautmont, réunis le 26 novembre 2015, demandons :

- le retrait du projet de réforme du collège qui doit s'appliquer à la rentrée 2016, [...]
- Nous refusons la part d'autonomie laissée aux établissements qui ne fera qu'accroître les inégalités entre collèges, les mettra en concurrence et nuira aux élèves qui déménageront au cours de leur scolarité.
- Nous refusons la suppression des options (latin, grec ancien, DP3,...) et des sections européennes qui sont des ouvertures sur le monde et des facteurs d'épanouissement pour nos élèves.
- [...]
- Nous refusons le flou qui entoure l'évaluation à l'heure actuelle, notamment pour le Diplôme National du Brevet.
- Nous refusons l'application des nouveaux programmes sur les quatre niveaux du collège dès la rentrée 2016 et demandons leur échelonnement sur trois ou quatre ans.
- Nous refusons l'interdisciplinarité et l'accompagnement personnalisé imposés sur les heures de cours disciplinaires.

- Nous refusons l'absence de temps de concertation dans nos emplois du temps pour nous permettre d'élaborer des projets interdisciplinaires.

- [...]

- Nous refusons la mise en concurrence des disciplines et enseignants au sein des établissements.

- Nous refusons une réforme qui ne vise que des économies budgétaires au détriment de la qualité de l'instruction et de l'éducation de nos élèves.

**- Nous demandons une autre réforme du collège qui permette une réelle prise en compte des difficultés des élèves à l'entrée en sixième, une réforme qui permette à chaque élève d'exploiter au maximum son potentiel et ses capacités tout au long de sa scolarité au collège (et non une réforme qui contribuera à accroître les inégalités tout en cherchant à les niveler par le bas !), une réforme fondée sur des programmes cohérents faisant sens pour les élèves et permettant de construire progressivement l'interdisciplinarité, sur la base du volontariat, avec des moyens de concertation, une réforme qui préserve l'enseignement du latin, du grec ancien et conforte celui des langues vivantes, une réforme qui garantisse le principe de consultation des personnels sur des sujets d'une telle importance.**

### Les Membres du Conseil pédagogique CLG. Jacques Monod – Pérenchies. A Pérenchies, le 21 janvier 2016

**Objet : démission du conseil pédagogique**

Madame le Principal,

Lors de la mise en place des Conseils Pédagogiques dans les EPLE, la volonté affichée du Ministère de l'Éducation Nationale semblait être celle de vouloir ainsi créer « au plus près » une instance de consultation des enseignants sur la politique éducative de leur établissement. [...]

Vendredi 8 janvier, l'équipe pédagogique était venue vous remettre un courrier, dans lequel elle déplorait la multiplication exponentielle des réunions, et tout particulièrement des conseils pédagogiques et avait annoncé son intention de ne pas assister à celui qui était prévu le lundi 11 janvier. Vous nous avez parfaitement entendus puisque vous avez décidé d'annuler ce sixième conseil pédagogique de l'année. Pour autant, à peine 6 jours plus tard, les membres du CP ont reçu une nouvelle invitation pour le vendredi 22 janvier à partir de 17h30 pour discuter des hypothèses d'organisation pour 2016. [...] Nous avons consacré cinq conseils pédagogiques à parler de la réforme et surtout de ses prétendus bienfaits. De longues séances destinées à marteler que la réforme était la seule et unique solution, sans jamais apporter de réponses précises et réelles sur les incohérences de cette réforme. Les membres du conseil pédagogique ci-dessous ne comprennent pas l'intérêt de continuer à multiplier des rendez-vous, pour lesquels ils sont bénévoles, mais qui produisent tant de désagréments. Aussi ont-ils décidé de vous présenter leur démission. [...]

### Mobilisation des collèges du Cambrésis

**Des enseignants mobilisés, syndiqués ou non, des collèges Fénelon, Paul Duez de Cambrai, Jean Monnet et Prévert de Caudry s'adressent à tous les professeurs de Collège du Cambrésis !**

Le Rectorat force la main aux chefs d'établissement pour anticiper la réforme, afin de faire croire à l'opinion que les enseignants l'ont acceptée. Ainsi, nous avons tous été sollicités pour présenter des projets d'EPI et d'AP dès le mois de décembre. Cette réforme, nous n'en voulons pas : [...]

- Cette réforme est une réforme comptable, qui renforce le « management » des chefs, qui renforce la flexibilité, qui casse nos disciplines. Nous pensons clairement que c'est le métier que nous aimons qui est menacé. Nos élèves n'ont rien à y gagner, ne nous laissons pas culpabiliser.

**- Il est possible de résister !** Aux Collèges Fénelon et Paul Duez de Cambrai, aux Collèges Jean Monnet et Prévert de Caudry, nous avons, en grande majorité, refusé de présenter des projets avant le mois de janvier. [...]

- Il s'agit d'organiser au sein des établissements un rapport de force favorable à la lutte. Ceux qui contestent la réforme sont les plus nombreux. Il est possible d'amener les collègues à dire non, en leur précisant qu'ils ne risquent rien, que les règles et le bon sens sont de notre côté. [...]

- Nous sommes persuadés que collectivement nous pouvons peser et être plus forts ; parce qu'il n'est pas aisé de résister face à la pression des chefs d'établissement, nous diffusons cette adresse afin aussi que nous puissions échanger des informations et nous coordonner. Il n'est pas si compliqué de s'opposer si nous agissons ensemble. [...]

**Message du collectif de lutte contre la réforme du collège en Cambrésis soutenu par le SNES FSU et la CGT**

**Donnons-nous rendez-vous pour la grève du 26 janvier 2016.**

## Réforme du collège

## Discipliner les EPI

Par Jean-François Carémel

**Avec l'arrivée des dotations dans les collèges, la lutte contre la réforme entre dans une phase nouvelle. Tandis que l'abrogation reste notre objectif, les replis des textes officiels offrent des abris pour poursuivre la guérilla dans les établissements.**

En décembre 2015, la Dgesc (Direction Générale de l'Enseignement SCOLAIRE) du Ministère publiait un « point d'information juridique » à propos du « rétablissement » local des enseignements supprimés (notamment les options bilangues et euro). La Dgesc voulait démontrer que l'utilisation de la « marge d'autonomie pédagogique » (appelée « dotation horaire à disposition » dans l'arrêté du 19 mai 2015) était strictement encadrée par les textes et que cela préservait le cadre républicain d'une Education Nationale menacée selon elle d'éclatement par les adversaires de cette réforme. La Dgesc avance que l'autonomie des EPLE « ne peut s'exercer que dans le respect des dispositions législatives et réglementaires », ce qui interdit d'ouvrir des enseignements non stipulés dans l'arrêté du 19 mai.

### L'autonomie ou la mise sous tutelle pédagogique comme politique scolaire

Mais en réalité, des chefs d'établissement ont effectivement proposé des TRMD (tableau de répartition des moyens par discipline) prévoyant des options camouflées. Il s'agissait, alors que les plans de formation se diffusaient, d'acheter la paix sociale avec la bénédiction des Dasen (qui ont gavé à cette fin les établissements en heures d'autonomie, bien au-delà des 2.75 h/division prévues par l'arrêté précité). Quand il s'agit de sauver la réforme et la communication ministérielle, l'Administration est prête à tout, quitte à placer les collègues concernés dans une situation pédagogique provisoire et précaire : quel programme ? quelle évaluation ?

quelle continuité pédagogique pour des « activités » ? quelle pérennité ?

Ce sont bien les personnels qui sont les victimes de cette autonomie déréglementée et de son cortège d'inégalités, qui confirme la position stratégique des chefs d'établissements au cœur de l'organisation pédagogique des collèges, en voulant placer les équipes en situation de dépendance. N'est-ce pas l'objectif premier de cette réforme ?

### Imposer notre conception du métier aux managers... c'est possible !

La Dgesc voudrait que seul le chef d'établissement puisse proposer « un projet d'emploi des dotations », excluant tout « projet alternatif », et n'envisageant que de simples amendements... Le CA peut pourtant, dans le cadre de l'autonomie, amender un projet de TRMD de telle façon qu'il soit totalement remanié : de nombreux CA de l'académie ont œuvré à cette fin. Dans le même ordre d'idée, la note dénie toute influence des motions sur les projets de TRMD... Mais il s'avère qu'on n'a jamais vu autant de motions (« vœux » dans les textes) lues et mises au vote cette année : le site du S3 en regorge.

N'en déplaise à la Dgesc - qui brandissait la menace d'annulations de CA -, la « marge » a parfois été utilisée pour créer des divisions là où le Dasen entendait les fermer : les personnels savent bien que c'est dans un groupe-classe à effectif le plus réduit possible qu'on fait progresser les élèves, et non en retranchant 3 ou 4 heures d'AP et d'EPI des horaires disciplinaires, et par la création de groupes d'élèves dissociés de la classe.

Après le vote des TRMD, comment agir concrètement pour désactiver les effets les plus négatifs de la réforme, et notamment les EPI ? Il suffit de prendre le ministère à son propre piège et de rappeler, texte à l'appui, lors des formations/formatage à la réforme, que :

1. Le ministère prétend ne pas avoir diminué les

horaires disciplinaires, chiche ! : L'AP et les EPI font partie intégrante des horaires d'enseignement disciplinaires (annexes de l'arrêté du 19/05), ils sont des « temps d'enseignements » (art. 3) dont la mise en œuvre relève donc exclusivement des enseignants. En outre, les thématiques des EPI sont « fixées » par le « programme d'enseignement du cycle 4 » (art. 5)... Le programme est donc disciplinaire et à charge de l'enseignant. Gardons donc nos horaires disciplinaires et si nous souhaitons travailler en interdisciplinarité, faisons le sur cette base !

2. Dans ce cadre, un TRMD qui a attribué des heures de « marge » à une discipline (groupes, co-intervention) n'implique aucunement que ces heures soient affectées à l'AP ou à un EPI : ce sont des heures disciplinaires, où les choix didactiques relèvent des missions des enseignants. Même la Dgesc l'a écrit : « la marge [...] ne peut être utilisée à d'autres fins que [...] : travail en groupes à effectifs réduits ; intervention conjointe de plusieurs enseignants ; enseignement de complément aux EPI LCA ou LCR ». Et pour cause : l'arrêté du 19/05 ne pose pas d'étiquette AP/EPI sur la dotation à disposition, en dehors des enseignements de compléments (facultatifs d'ailleurs).

3. Le CA dont la compétence est de répartir la DHG entre les disciplines (R421-2 du CDE), ne peut donc prescrire de modalités d'enseignement, pas plus que le « conseil pédagogique [qui] ne peut porter atteinte à cette liberté [pédagogique] » (loi n°2005-380 du 23 avril 2005, L912-1-1 du CDE).

4. Enfin, si la nouvelle épreuve orale du DNB 2017 « porte sur un des projets menés par le candidat dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4, du parcours Avenir, du parcours citoyen ou du parcours d'éducation artistique et culturelle »<sup>(1)</sup>, elle n'impose en aucune façon que l'oral porte sur un EPI, puisqu'il est possible d'évaluer un parcours, et notamment le PEAC qui peut recouvrir le travail effectué en classe dans le cadre actuel de l'histoire des arts...

Actionner ces leviers de lutte permettra à la profession de limiter localement la nocivité de la réforme Belkacem, tout en gardant à l'esprit que seule l'abrogation de l'arrêté du 19 mai permettra d'endiguer les inégalités induites, et le recours à l'enseignement privé.

<sup>(1)</sup> Arrêté du 31 décembre 2015 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet



## Lycée

## Rien à déclarer au pays des Bisounours !

Par Odile Deverne et Romain Gény

**Le ministère a lancé des réunions de « bilan » de la réforme du lycée en décembre dernier. Avec comme objectif annoncé de n'en tirer aucune conséquence pratique. Il faut dire que tout va très bien, madame la Ministre.**

Le Snes et la majorité des personnels ont combattu la réforme Chatel de 2010, soutenue par le Sgen-CFDT et le Se-UNSA. Avec le changement de majorité gouvernementale, on aurait pu imaginer que celle-ci serait rapidement remise à plat... mais c'était sans compter la réforme du collège, largement inspirée de la réforme du lycée : autonomie des établissements, définition locale des horaires, accompagnement « personnalisé » à l'efficacité plus que douteuse, etc.

On comprend mieux pourquoi le ministère a repoussé au maximum le bilan annoncé de cette réforme... pour finalement refuser d'entendre le triste bilan des collègues. Cette réforme a en effet ouvert la boîte de Pandore de la déréglementation généralisée : horaires différents d'un lycée à

l'autre, impossibilité de contrôle de l'attribution des « heures à effectif réduit », bref, éclatement du cadre national de l'éducation. Contrairement aux objectifs affichés, elle n'a résolu aucun des problèmes du lycée. En particulier, elle n'a en rien remis en cause la suprématie numérique de la série S, qui progresse, alors que la série L se meurt... Les langues vivantes payent un lourd tribut avec des épreuves à l'interne qui décrédibilisent la discipline et instaurent le contrôle continu. Le statut « d'enseignement d'exploration » met en difficulté de nombreux enseignants... La liste serait longue des dégradations induites par cette réforme. Le SNES a tenté d'en faire la démonstration lors de réunions de « bilan » commencées en décembre 2015 au ministère. Pourtant, devant la mauvaise foi de l'administration, il a claqué la porte des discussions fin janvier, suivi par une large intersyndicale (celle qui conteste la réforme du collège).

Mais la ministre est satisfaite car la réforme a permis d'économiser des moyens, comme elle l'expliquait en septembre à la Cour des Comptes. La

déclaration a le mérite de la franchise : il n'y a plus que le Sgen ou le Se-Unsa pour imaginer encore que nos gouvernants se soucient de l'intérêt des élèves et qu'il s'agit de réformes pédagogiques ! Ainsi, les objectifs budgétaires sont atteints. Et pour cause : depuis 2010, rien que dans l'académie de Lille, la réforme a permis de supprimer environ 800 postes en lycée, et l'équivalent d'environ 9 lycées moyens. Une broutille, sans doute, qui ne doit pas laisser penser qu'il y aurait des problèmes dans les lycées. Dans les lycées du pays des Bisounours, du moins...



## Des dotations provisoirement sous perfusion

## Petits arrangements avec la réforme

Par Jean-François Carémel et Willy Leroux

**Les comités techniques spéciaux départementaux (CTSD), compétents pour les questions intéressant l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires, se sont réunis fin janvier, dans le Nord et dans le Pas-de-Calais. Les annonces de l'administration confirment la nocivité de la réforme et lèvent le voile sur les moyens employés pour la dissimuler.**

Dans chaque département, consigne avait été donnée par le recteur à l'Inspecteur d'Académie (IA) de tout faire pour que les collègues, en pleine mobilisation contre la réforme, ne puissent pas faire le lien entre cette dernière et des pertes horaires dans les DHG : il s'agissait donc, à effectif égal, de « s'arranger » pour que les moyens d'un collège ne baissent pas, et de maintenir la dotation départementale au même niveau qu'en 2015.

## Miroir aux alouettes

Comment y parvenir ? En organisant des suppressions et des redéploiements massifs pour gonfler

artificiallement la part dite complémentaire des DHG, vitrine de « l'autonomie » :

1) L'Administration a ainsi supprimé 70 postes de remplaçants au niveau académique, une partie étant injectée dans les DHG des collèges.

2) Les grilles horaires de la réforme (arrêté du 19 mai 2015) sont une source d'économie majeure, via la suppression de la très grande majorité des sections bilangues, de toutes les sections européennes et des options DP3. Le nombre d'heures réglementaires dues aux élèves est réduit (104 h de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, contre 109,5 h actuellement).

3) Les dotations SEGPA sont revues à la baisse et mobilisées pour donner l'impression d'une rentrée indolore dans le cadre de la réforme, avec l'argument de l'alignement de la nouvelle grille horaire, calquée sur celle des collèges. L'inclusion généralisée n'est plus que la façade pédagogique du croisement des structures Segpa et collège.

4) Un effort est demandé au lycée malgré une forte hausse des effectifs.

Cette autonomie sur-gonflée a permis à certains chefs d'établissements de contourner les textes de la réforme, en rétablissant, sous des appellations variées, les dispositifs supprimés... afin d'apaiser le climat social. Avec une offre d'enseignement définie localement (et provisoirement), où est l'égalité ? D'autant que cette déréglementation à tout crin n'a pas protégé les enseignants d'allemand, de lettres classiques ou de technologie, en première ligne pour les compléments de service et les suppressions de postes. L'étude des DHG ainsi que les remontées des collèges quant aux choix des chefs d'établissements confirment nos inquiétudes et font apparaître les premières aberrations pédagogiques notamment pour les regroupements en LV2. D'autres académies ont maintenu l'ensemble des classes bilangues. Dans la région notamment, les établissements privés ont bien compris les bénéfices qu'ils pouvaient tirer de la situation...

**De nouveaux CTSD se tiendront en mars sur les postes (créations, suppressions, compléments de service). Pensez à nous faire remonter vos TRMD et motions de CA !**

## Carte des langues vivantes : une offre linguistique décimée

**Anatomie d'un charcutage en règles**

Par Catherine Piecuch

**La réforme collège 2016 tient toutes ses promesses d'éradication de l'offre linguistique !****Suppression des 274 sections euros de l'académie, 56% des sections bilangues passent à la trappe.**

Le Pas-de-Calais paie un plus lourd tribut encore, avec 66% des sections supprimées, essentiellement parce qu'il n'existait pas de diversification dans le primaire et qu'une seule vraie « bilangue de continuité » (continuité par rapport au 1<sup>er</sup> degré) y est possible. Le Nord perd 53% de ses bilangues.

Les sections maintenues sont les vraies bilangues de continuité comme l'indiquent le décret du 19 mai et la circulaire du 20 octobre 2015. Cela ne concerne qu'une section dans le Pas-de-Calais (Outreau) et 27 dans le Nord (18 en allemand, 8 en néerlandais, 1 en espagnol). Globalement, il reste donc un nombre infime de sections, contrairement à ce que la Ministre n'a eu de cesse de répéter.

Par contre, **preuve de l'incohérence de la réforme, l'Institution contourne le décret, en Education Prioritaire (EP) et maintient une bilangue (fausse bilangue de continuité) là où il en existait une auparavant en collège** : sur les 26 collèges REP ou REP+ du Pas-de-Calais qui en proposaient une, 25 sont maintenues. Dans le Nord, 34 sections sont concernées.

De fausses bilangues de continuité sont également conservées en néerlandais hors EP dans 3 collèges. Et une est gardée en russe. Dans le Pas-de-Calais, les trois sections russe et chinois - centrées sur l'Arrogeois... et favorisant le contournement de la carte scolaire - sont elles aussi maintenues. Enfin, tous les collèges en Education prioritaire qui proposaient une section bilangue autre (espagnol, italien...) la perdent également, sauf une à Dunkerque en chinois et une à Lille en espagnol. Pas de volontarisme pour les collèges en Education Prioritaire qui n'en proposaient pas : la réforme s'appuie bien sur une baisse des moyens !

**Peau de chagrin et inégalités**

Conséquences pour les élèves : une offre linguistique peau de chagrin et un retour de 40 ans en arrière dans un certain nombre de collèges qui ne proposent plus qu'une seule vraie LV2 ; une seule LV1 pour tous, l'anglais, et pas d'autre choix possible ; une réduction mathématique des horaires par la suppression des bilangues et euros ; des conditions dégradées avec des regroupements anti-pédagogiques d'élèves qui n'ont ni la même maturité ni les mêmes acquis...

Ajoutons à cela des incohérences générées par les 20% d'autonomie : des collèges qui recréent

des bilangues ou des euros sur la marge sans que le Rectorat ne s'en émeuve ; des collèges privés qui s'engouffrent eux aussi dans la brèche sans que le Rectorat ne bouge non plus... et enfin **une inégalité de traitement inédite à l'échelle nationale (des académies perdent quasiment tout, d'autres conservent presque l'intégralité de ces dispositifs...) pour une réforme vendue au nom de l'égalité de tous les élèves et de la réussite !** Mais rassurons-nous, le Ministère saura faire preuve d'honnêteté intellectuelle et ne pointera pas « l'incompétence » des enseignants lors de la prochaine étude internationale qui montrera les mauvais résultats des élèves français... !

**Pour les collègues, un saut dans le vide**

La réforme collège 2016 est entrée, avec la préparation de la rentrée, dans une phase particulièrement difficile pour la grande majorité des professeurs de langues.

Avec la suppression de tous les dispositifs évoqués ci-dessus, **c'est le cœur du métier qui est atteint et cela touche au plus profond chacun d'entre nous dans ses choix professionnels, sa conception du métier, ses engagements et ses projets en faveur d'une discipline.**

Pour les collègues des autres langues que l'anglais et l'espagnol, cela se double d'un grand saut dans le vide concernant les conditions de travail à la rentrée prochaine. Combien de collègues théoriquement en complément de service, mais dont le complément n'est pas relié faute de support doivent affronter les propos culpabilisants ou dévalorisants de chefs d'établissements qui ont perdu de vue leur mission de service public ? Combien de collègues qui ont perdu un service complet dans leur établissement mais pour lesquels les chefs d'établissements pratiquent des « regroupements » d'élèves contraires à toute pédagogie ? Combien de collègues sont tenus pour responsables par leur hiérarchie de la baisse des horaires liée à la réforme et des modalités d'octroi de la dotation ? Combien de collègues d'allemand se voient proposer de rédiger un courrier à l'Inspection d'Académie demandant à aller enseigner dans le 1<sup>er</sup> degré, manœuvre qui vise, non à relancer la diversification, mais à les priver des droits liés aux compléments de service ? Combien de collègues d'allemand à qui l'on demande d'aller enseigner en primaire pour conforter - dans une abnégation totale - les rares bilangues maintenues dans un collège voisin ?

**La situation devient intenable pour la majorité des profs d'allemand et de langues à plus faible diffusion. Elle le devient aussi pour les profs d'espagnol confrontés au chantage aux heures**

**supplémentaires en grand nombre, faute de personnels qualifiés à la rentrée 2016.**

C'est pour alerter encore une fois sur cette souffrance au travail directement liée à la réforme que la FSU et le SNES ont saisi le CHSCT le 4 février dernier ([lille.snes.edu/spip.php?article3187](http://lille.snes.edu/spip.php?article3187)).

On retiendra avec attention le vote contre deux de ces avis du Se-Unsa et du Sgen-CFDT qui ont ouvertement assumé leur mépris des souffrances vécues par les collègues de langues.

Le SNES appelle les collègues à se mobiliser pour faire valoir leurs droits, se défendre et saisir collectivement toutes les instances nécessaires. Il faut que cesse ce qui s'apparente à un harcèlement de l'Institution sur des professeurs que cette réforme fragilise. Il faut que cette réforme soit remise à plat.

**En lycée aussi...**

Par Marilyn Shirley et Raymond Adams

En lycée, cela ne va pas beaucoup mieux pour les professeurs de langue vivante. Ils continuent de subir la préparation et le passage des épreuves orales en cours d'année, avec une mise en œuvre qui varie beaucoup selon les établissements, en fonction du rapport de force local.

Mais même si « tout se passe bien » avec les nouvelles épreuves (d'après l'administration rectoriale ou ministérielle), nous savons très bien que tout repose sur les professeurs de langues, qui font le maximum pour décrédibiliser le moins possible ces épreuves. Les professeurs de langue vivante continuent de courir après le temps pour réaliser l'impossible : préparer les élèves à quatre notions et quatre épreuves avec seulement 1h30 à 2h de cours. Ce « travail empêché » reste une source de stress importante pour les professeurs de lycée qui, quand ils regardent ce qui se passe avec la réforme du collège, n'ont que peu d'espoir de voir remises en cause la réforme de 2010 et celle du bac 2013. En effet, les élèves qu'ils ont tant de mal à préparer à des épreuves multiples en temps très restreint vont bientôt arriver au lycée en ayant subi les effets dévastateurs de la réforme du collège (diminution des horaires, suppression des sections euro et bilangues, horaires disciplinaires grignotés par les EPI).

## Occupez-vous de votre carrière !

A compter du mois de mars et jusqu'en juillet vont se succéder toute une série d'opérations paritaires appelées CAPA (commissions où se trouvent à égalité élu-e-s des personnels et représentant-e-s de l'administration). Ces réunions jouent un rôle essentiel dans l'évolution de vos carrières. Des rendez-vous à ne pas manquer, donc !

**Congés de formation professionnelle :** chaque personnel ayant au moins 3 ans d'ancienneté a droit à 12 mois de congés formation rémunérés à hauteur de 85 % du traitement brut selon son indice (avec un plafond à l'indice 650, soit l'échelon 8 des certifiés). La contrepartie ? Rester 3 ans dans la Fonction Publique (qu'elle soit territoriale, hospitalière ou d'Etat).

La pression se fait davantage sentir chez les certifiés et les professeurs d'EPS (entre 4 et 7 demandes, pas forcément en continu, soit 4 à 7 ans d'attente). Pour les agrégés, les CPE, les COP ou les non-titulaires, les délais sont moins longs.

Le SNES-FSU intervient pour que seul le nombre de demandes soit pris en compte et pas le motif, ni la discipline (certaines académies conditionnent le congé à l'existence de remplaçants !), pour que le choix du collègue soit respecté (10 mois, 6 mois ou un an à mi-temps), de même que l'équilibre entre les corps et les situations. Nous avons aussi obtenu qu'un groupe de travail se tienne assez tôt dans l'année pour que soient réattribués dans des délais intéressants les congés laissés par les candidats retenus qui souhaiteraient se désister (ce qui est possible, sans pénalité).

### Calendrier :

**Groupe de travail : 21 mars**

**CAPA :** • pour les certifiés : 25 mai

• pour les CPE : 1<sup>er</sup> juin

• pour les agrégés : 28 juin

**Liste d'aptitude ou changement de corps :** les demandes sont surtout importantes pour accéder au corps des agrégé-e-s, on comprend pourquoi ! S'il y a beaucoup de candidat-e-s, il y a peu d'élu-e-s. Il faut compter 1 à 4 promu-e-s par an pour les « grosses » disciplines, et une alternance sur plusieurs années pour les autres. Les critères sont à la fois très sélectifs (note pédagogique supérieure à 55) et flous (« rayonnement », « investissement ») ; ils prennent aussi en compte le fait que le demandeur ait déjà tenté le concours (condition sine qua non pour l'ancien recteur, hostile à la liste d'aptitude. Qu'en sera-t-il de l'actuel ?). L'agrégation par liste d'aptitude étant une promotion pour récompenser l'ensemble de la carrière, elle concerne essentiellement ceux qui ont atteint le dernier échelon de la hors-classe, donc qui n'ont plus d'autres perspectives en termes de carrière. Il vaut mieux le savoir pour éviter les désillusions ! Il faut également savoir que le reclassement se fait au 10<sup>ème</sup> échelon dans la plupart des cas. Or, le salaire du 10<sup>ème</sup> échelon des agrégé-e-s correspond à celui du dernier échelon de la hors-classe des certifié-e-s. Le gain salarial n'est donc pas immédiat, mais les obligations de service ne sont plus que de 15 h.

Pour les listes d'aptitude concernant les autres corps, il s'agit d'un changement qui ne s'accompagne pas d'une augmentation de salaire (même indice) et qui fait perdre le poste occupé jusqu'à présent, en imposant de participer au mouvement intra. D'où le faible nombre de dossiers à examiner.

### Calendrier :

• pour les certifiés : 17 mars

• pour les agrégés : 22 mars

**Hors-Classe :** créée en 1989 pour devenir une fin de carrière pour tous, la hors-classe a été dévoyée dans l'académie de Lille jusqu'à il y a 2 ans pour faire des économies à court terme et diviser les salles des profs en privilégiant les plus jeunes, tentant de les opposer aux personnels en fin de carrière (sachant qu'il est plus « rentable » de promouvoir un échelon 7 car il coûtera... 0 euro de plus !). Depuis 2 ans, le nouveau barème concernant les « corps à gestion déconcentrée » (CPE, Certifiés, PLP) obtenu par le seul SNES ne prend plus en compte que l'échelon (avec un bonus important pour les 11<sup>èmes</sup> échelons), les années en éducation prioritaire, la bi-admissibilité éventuelle et les notes. Les avis des chefs d'établissement et des IPR n'apportent plus de points, mais peuvent vous retirer du tableau d'avancement s'ils sont défavorables. C'est la certitude pour les 11<sup>èmes</sup> échelons et certains 10<sup>èmes</sup> d'être promus quasiment dès l'entrée dans l'échelon. Pour les agrégé-e-s, la gestion et donc les règles sont du ressort ministériel : voir l'article du SNES national à ce sujet : <http://www.snes.edu/Agreges-modalites-d-acces-a-la-hors-classe-2016.html>

### Calendrier :

• pour les agrégés : 3 mai

• pour les certifiés : 25 mai

• pour les CPE : 1<sup>er</sup> juin

## GRETA : le temps de la vigilance !

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les GRETA de notre académie ont fusionné pour passer de 11 GRETA à seulement 4. Les représentants des personnels ont été élus et doivent prendre toute leur place au sein de l'assemblée générale du GRETA et de la commission du personnel du GRETA. Cette dernière doit être consultée pour tout recrutement de personnels en CDD ou en CDI mais aussi sur l'organisation des services en fonction de l'activité. Cette compétence revêt un caractère important dans des GRETA aux dimensions disproportionnées : il est de la responsabilité de ces élus d'être à l'écoute des personnels pour représenter un réel contre-pouvoir face aux directions des GRETA. Autres compétences à ne pas négliger : le recensement des besoins en formation des personnels, la proposition du plan de formation annuel ainsi que le suivi de sa réalisation. Le SNES et la FSU revendiquent pour ces élus des temps de décharge leur permettant de remplir pleinement leurs fonctions et de pouvoir consulter les personnels avant les différentes instances.

Autre sujet brûlant dans notre académie, la requalification des heures pour les formateurs au 1<sup>er</sup> janvier 2016 : le SNES et la FSU ont obtenu, après de nombreuses discussions avec les services du Rectorat, une application cadrée de règles communes. Dans notre académie où des systèmes plus aberrants les uns que les autres coexistaient, le cadre réglementaire est réaffirmé : pour le décompte des 810 heures d'enseignement, tous les groupes, y compris la formation à l'orientation, sont comptabilisés et les heures périphériques sont clairement définies. Pour autant, tout n'est pas réglé : il reste encore des interprétations possibles et la prise en compte des temps de déplacement dans le temps de travail est une bataille à mener, surtout pour des personnels qui pourront se déplacer de plus en plus au sein d'un même GRETA. Pour continuer à peser dans les discussions avec le rectorat, le SNES et la FSU demandent à tous les personnels de faire remonter tous les dysfonctionnements ou interrogations sur l'application de ces textes qui ont reçu l'aval des organisations syndicales et du Recteur. Les documents validés en CTA sont consultables sur le site du SNES de Lille.

Pendant ce temps, au niveau national, le SNES et la FSU, continuent à porter des exigences pour les personnels des GRETA. De nouveaux statuts devraient permettre d'envisager des avancées significatives comme la mise en place d'un coefficient unique entre les heures périphériques et les heures d'enseignement, que le formateur soit titulaire ou contractuel.

## La Forteresse Europe A Calais, liberté de circulation, d'installation et droit d'asile pour tous !

Par Olivier Garraud et Sylvain Petit

La situation est de plus en plus tendue à Calais.

Nous assistons à une inquiétante montée de l'extrême droite fascisante : de petits groupes organisent des ratonnades entre la Jungle et le centre-ville. A cela s'ajoutent la haine déversée par ces groupuscules sur les réseaux sociaux et la manifestation du 6 Février de Pegida, en dépit de l'interdiction de la Préfecture.

Les kilomètres de grillage posés autour de Calais (port et tunnel) et les conditions de vie de plus en plus précaires dans le bidonville ont eu pour conséquence des déplacements de migrants vers Grande Synthe dans un nouveau camp d'infortune. Quant à la situation dans la Jungle, c'est de pire en pire, les associations et les ONG ne cessent de tirer la sonnette d'alarme mais elles ne sont pas entendues.

L'État propose comme seule solution d'évacuer une partie de la Jungle, contre l'avis des associations, d'installer les migrants dans les containers où ils ne peuvent que dormir, empêchant la vie sociale et familiale que tout être humain est en droit d'attendre, ou bien de les envoyer vers des centres d'accueil et d'orientation (CAO) loin de Calais, ce dont les migrants ne veulent pas, puisqu'ils continuent d'espérer passer en Grande-Bretagne. Mais le passage de l'autre côté est désormais quasi impossible tant le renforcement des contrôles policiers à la frontière est important. Calais est devenue un véritable goulot d'étranglement.

En outre, il y a également une école dans la jungle : l'école Laïque du Chemin des Dunes, animée par des bénévoles. Elle risque d'être détruite lors du démantèlement prochain de la Jungle ; les associations et la Solidarité Laïque (soutenue par la FSU) s'y opposent.

Cela ne va que dégrader un peu plus la situation des migrants, en leur imposant des conditions d'existence encore plus précaires (créations de nouveaux squats?). L'État français traite avec le plus grand mépris les réfugiés à Calais alors que sa politique extérieure est en partie responsable de leur exil. Le camp de Calais est une véritable honte pour un pays riche qui laisse les réfugiés survivre dans des conditions encore plus désastreuses et inhumaines ici que dans les camps de réfugiés en Turquie.

Le SNES et la FSU continueront de soutenir toutes les mobilisations pour aider les réfugiés, pour améliorer leurs conditions d'existence et pour réclamer un véritable accueil des migrants en France.

## Protection sociale : l'affaire de tous !

Le S3 de Lille a organisé en décembre dernier son premier stage intergénérationnel. Huit actifs et douze retraités ont tout d'abord (re) découvert l'historique de la sécurité sociale qui apparaît dès 1898 avec un régime unique basé sur la solidarité. Monique Daune, secrétaire nationale responsable du secteur « protection sociale » a ensuite évoqué la Loi de Financement de la Sécurité Sociale qui venait d'être adoptée confirmant entre autres les allègements de cotisations des employeurs et les économies drastiques imposées notamment avec le « virage ambulatoire ». Les questions des participants ont été nombreuses sur la refonte de l'offre MGEN (avec la généralisation des complémentaires santé au 1<sup>er</sup> janvier 2016), sujet qui nous préoccupe tous, actifs et retraités.

Marylène Cahouet, secrétaire nationale de la catégorie retraités a présenté les inquiétudes du SNES sur la « loi santé » avec, entre autres, le report de la généralisation du tiers payant et la tarification à l'acte.

Nous avons terminé cette journée avec l'analyse de certains points de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement : insuffisance des financements via la seule CASA (les retraités financent les dispositions mises en place !) ; insuffisance en termes de recrutement, formation et qualification des personnels de l'aide à domicile ; insuffisance en termes de services publics et abandon du volet EHPAD...

Devant le succès de ce stage et la richesse des interventions, nous proposerons l'an prochain un nouveau stage intergénérationnel.

Le secteur Retraité-e-s

## Congrès académique du SNES

Lundi 7 et mardi 8 mars à Gaston Berger - Lille

Le congrès académique préparant le congrès national se tient au moment où vous lirez ces pages. Difficile de faire un pronostic sur la participation, mais les premiers retours sont encourageants (mise en place pour la première fois d'une inscription en ligne et forte participation à la journée de commissions du 26 février, destinée à permettre un premier débroussaillage approfondi des textes proposés par les rapporteurs nationaux).

Le congrès du SNES est toujours un événement pour le syndicalisme régional, comme en témoignent les chiffres de fréquentation académiques : en 2014, plus de 150 syndiqué-e-s et une soixantaine d'établissements représentés à un moment ou à un autre des deux journées. Le SNES-FSU de Lille est particulièrement attaché à son existence et au maintien d'un rythme régulier, tous les 2 ans (alors qu'est soumise au vote des congressistes une proposition de modification statutaire entraînant le passage à un rythme de 3 ans). Pour nous, il s'agit d'un moment de réflexion sur nos mandats « historiques », mais le congrès permet aussi de s'en donner de nouveaux au regard d'une actualité qui, elle, n'attend pas tous les 3 ans. C'est en outre un rendez-vous militant, un moment d'échanges, de redynamisation au contact d'autres qui ont tenté des expériences, parfois réussies à faire bouger les choses localement. Le congrès permet enfin d'accueillir de nouveaux syndiqués qui découvrent la démocratie interne faisant notre originalité, en proposant une réécriture du texte initial, un amendement sur un point qui leur tient particulièrement à cœur, voire qui leur donne envie de s'investir davantage sur le long terme. Nombreux sont d'ailleurs les militants de la section académique qui ont fait leurs premières armes en congrès !

Comme à l'accoutumée, 4 grands thèmes seront débattus :

**THÈME 1** - Réussir du collège au lycée (thème portant sur les contenus, le fonctionnement des enseignements, et plus encore)

**THÈME 2** - Revaloriser nos métiers (missions, carrières, action sociale et retraites)

**THÈME 3** - Pour une société plus juste, plus solidaire et plus démocratique (il y sera question notamment de la décentralisation et de la fusion des deux régions)

**THÈME 4** - Pour un syndicalisme offensif, rassemblé et porteur d'espoir (va-t-on vers une recomposition syndicale ?)

A cela, il faut ajouter le débat sur « l'action », notamment celle concernant la réforme du collège, mais aussi les dossiers comme celui sur les carrières (PPCR) ou encore l'évolution du code du travail dans le privé.

Les congrès du SNES-FSU sont des moments forts, où chaque syndiqué-e a sa place : n'hésitez pas à venir l'investir à votre tour !

Karine Boulonne



Le service public,  
on l'aime, on le défend

## CONDITIONS DE TRAVAIL & SANTE DES PERSONNELS

### Faire vivre et rendre efficaces les C.H.S.C.T. Comités d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail

**L'Etat employeur est bien responsable de la santé et de la sécurité de ses personnels :** responsable dans sa politique générale mais aussi dans la mise en œuvre, ces dernières années, de réformes agressives qui ont considérablement dégradé les conditions de travail des agents et autres personnels dont les plus précaires notamment !

Si les C.H.S.C.T. ne sont que des instances consultatives dont l'institution n'est pas obligée de suivre les « *préconisations* » et si certaines organisations y voient l'opportunité d'une cogestion assumée, **les représentants FSU qui y siègent ont à cœur d'y faire entendre une voix revendicative !**

En séances plénières, dans les groupes de travail, lors des visites de structures ou d'enquêtes diligentées en urgence, nos constats et analyses, conclusions, interventions et préconisations ou avis, restent **militants** et tournés vers une amélioration « *progressiste* » des conditions de travail de toutes et tous !

La tâche est rude et la mission ingrate pour la modeste poignée d'individus que nous sommes – avec seulement quelques jours d'autorisations d'absence par an – au regard des dizaines de milliers que vous êtes dans cette académie... **Mais l'objectif est fondamental et nous tenons le cap !**

Parce qu'en matière de prévention des risques liés aux conditions de travail, tout reste à faire ! Et chacun doit se sentir concerné...

Les lois passent, décrets et arrêtés vont et viennent... Les budgets s'érodent... Les postes se délitent... Le « *pilotage* » devient management pendant que les équipements vieillissent...

A travers de nouvelles missions, d'obligations réglementaires surajoutées à tant d'autres, **la Fonction s'égare et les métiers parfois ne font plus sens !**

Panser les plaies occasionnées est nécessaire ! Mais loin d'être suffisant. **Il ne s'agit pas d'accompagner les réformes ou de trouver quelques palliatifs** au manque de moyens humains ou financiers, aux dérives du système et de ses injonctions : chaque fois que possible, enrichis de constats de terrain, **les délégués FSU mettent en évidence les méfaits et dangers des conditions de travail imposées aux personnels !**



Contactez les représentants FSU aux C.H.S.C.T.  
[chsct@fsu59-62.fr](mailto:chsct@fsu59-62.fr)



# CHSCT

## Prévenir

et

## Agir

### sur les conditions de travail



### Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels : DUERP

un outil essentiel pour :

#### IDENTIFIER

les risques professionnels

#### PREVENIR

les risques professionnels

#### REDUIRE

les risques professionnels

**Sol glissant** : risque de chute...  
**Services partagés** : risque routier...  
**Prise de courant endommagée** : risque électrique ou d'incendie...  
**Situation conflictuelle, stress...** : risque psycho-social...

**Alerter**  
de la situation de danger  
**Proposer**  
des solutions concrètes  
**Savoir qui fait quoi ?**  
**Comment ?**  
**Dans quel délai ?**

**Élaborer**  
**Communiquer**  
**Mettre en oeuvre**  
**Réactualiser régulièrement**  
**Le plan d'action**

À construire avec l'ensemble des personnels et à revoir au moins une fois par an

Obligation de l'employeur de répondre et d'agir

### Agir dans les écoles, les établissements, les services, les structures...

- > remplir le **DUERP**, le **R**egistre de **S**anté et de **S**écurité au **T**ravail (STT) **qui doivent être mis à la disposition de tous les personnels**
- > remplir le formulaire spécifique si « accident de travail »
- > visites effectuées par les représentants aux CHSCT
- > saisine des représentants aux CHSCT

### Agir contre les risques psycho-sociaux (RPS)

Les RPS regroupent le stress au travail et les violences subies sur le lieu de travail ou dans son environnement. Ils peuvent conduire au syndrome d'épuisement professionnel (« Burn-out »).

**RPS : RESTE PAS SEUL-E !**

les syndicats de la FSU et leurs représentants aux CHSCT agissent sur ces questions. En cas de difficulté, ne restez pas seul-e !. Les représentants de la FSU sont à votre disposition pour vous conseiller et vous aider à faire valoir vos droits.

### Agir en cas de dangers graves et imminents (DGI)

Droit de retrait en cas de DGI - (plus de détails au verso)

Contactez vos représentants FSU aux CHSCT

# [chsct@fsu59-62.fr](mailto:chsct@fsu59-62.fr)

La FSU siège aux 4 CHSCT : CHSCT 59, CHSCT 62, CHSCT A (académique.), CHSCT S (services)

Tél pour le 59 : 06 03 62 07 78 - Tél pour le 62 : 06.15.99.10.03

Tél pour l'académique : 06 87 77 92 75 - Pour le Spécial service : benoit.naveau@snasub-lille.fr

S'informer auprès des syndicats de la FSU :

S'informer auprès des syndicats de la FSU :

# Danger grave et imminent - Droit de retrait

Toutes les situations de travail qui présentent un **danger grave et imminent** pour sa vie ou sa santé.

La gravité est estimée à la mesure des dommages encourus, physiques ou psychiques. L'imminence doit être avérée !

Ces notions sont parfois contestées par l'administration ce qui rend l'exercice du droit de retrait difficile....

L'agent doit arrêter son travail et se mettre en sécurité.

Il doit alerter son supérieur hiérarchique par écrit.

Il doit remplir le registre de signalement de danger grave et imminent.

Il doit immédiatement alerter les membres des CHSCT : [chsct@fsu59-62.fr](mailto:chsct@fsu59-62.fr)

Si la situation touche plusieurs agents, chaque agent doit intervenir individuellement.

## L'action individuelle ne peut se substituer à l'action syndicale collective !

Nous constatons aussi que certaines situations ne relèvent pas du droit de retrait mais de la dégradation des conditions de travail liées aux pratiques de management. **Les difficultés sont vécues collectivement et les réponses doivent s'organiser autour de l'action collective :**

- interruption du travail,
- assemblées générales des personnels,
- délégations, audiences ou courriers pour porter les revendications collectives,

**Dans tous les cas, contacter les représentants FSU aux CHSCT pour vous aider dans vos démarches individuelles et collectives.**

**Pour contacter les représentants FSU aux CHSCT**

**[chsct@fsu59-62.fr](mailto:chsct@fsu59-62.fr)**